

72 – INTÉGRATION EUROPÉENNE ET POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES

A – Union Européenne et dynamique de l'intégration régionale

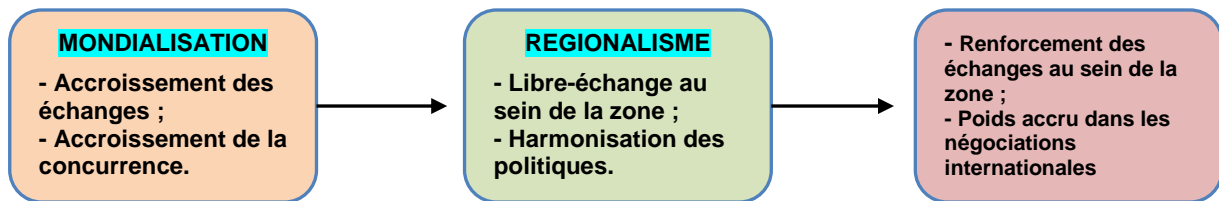
1 – Mondialisation et/ou régionalisation du commerce mondial

1. La libéralisation des échanges peut suivre trois voies :

- ✓ La première est la libéralisation unilatérale par laquelle un pays abaisse ses barrières douanières sans exigence de réciprocité à l'égard de ses partenaires commerciaux.
- ✓ La deuxième est le multilatéralisme qui, par la négociation, aboutit à une baisse du protectionnisme généralisé qui devrait profiter à tous.
- ✓ La dernière est celle des accords préférentiels, qui se traduisent par des accords de libre-échange à l'intérieur d'une zone géographique précise voire par une intégration plus poussée. C'est ce que l'on appelle le régionalisme : le libre-échange et l'intégration économique se développent dans ces Unions régionales. L'Union européenne en est sans doute l'exemple le plus connu, mais on peut citer aussi l'ALENA (qui regroupe le Canada, les Etats-Unis et le Mexique), le MERCOSUR en Amérique latine ou l'ASEAN en Asie.

2. Ces accords régionaux peuvent-ils remettre en cause le multilatéralisme ? N'y a-t-il pas un risque de voir se constituer des blocs régionaux qui détournent les échanges mondiaux à leur profit et qui vont s'opposer dans les négociations internationales parce que leurs intérêts divergent ? Cela ne va-t-il pas ralentir les échanges mondiaux au détriment de tous ?

3. Pourquoi les pays européens ont-ils voulu pousser l'intégration économique au-delà de la simple zone de libre-échange ? Quels étaient les avantages attendus de cette intégration économique ? Comment a-t-elle été réalisée ? Les promesses de cette intégration ont-elles été tenues ? Qu'implique cette volonté d'union pour les politiques économiques et sociales des pays membres ?



a) – Les différentes formes de l'intégration économique régionale

1. On parle d'intégration économique lorsque des accords commerciaux entre nations aboutissent à la constitution d'un espace économique unique. L'intégration économique concerne un ensemble de pays proches géographiquement. Ceux-ci décident de construire un espace économique et social au sein duquel il n'y aura plus d'entraves aux échanges, que ceux-ci concernent les marchandises, les capitaux ou les hommes. Cela s'accompagne de la création d'institutions communes chargées de gérer les intérêts communs des pays.

2. L'intégration économique résulte d'une construction. Elle ne peut pas se faire du jour au lendemain. A la suite de Bela Belassa (*The theory of economic integration*, 1961), on distingue généralement cinq étapes dans le processus d'intégration régionale :

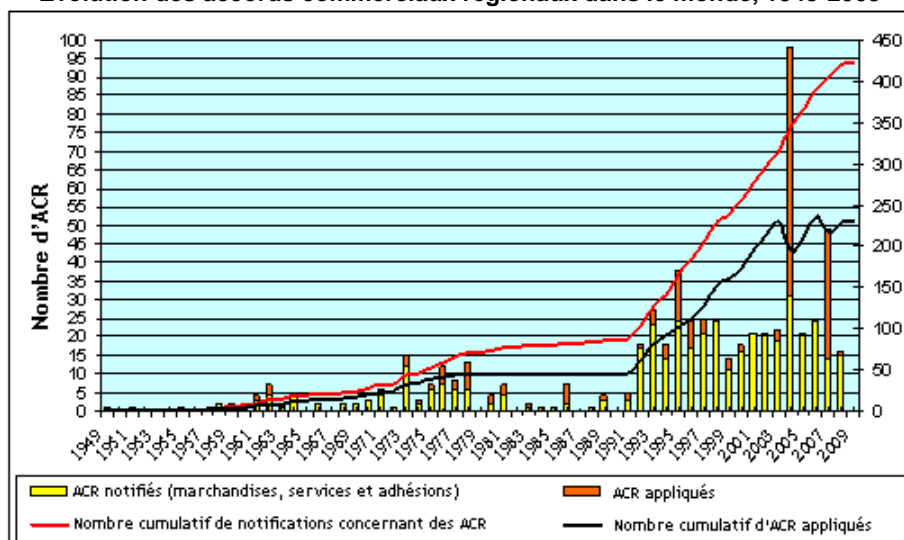
- ✓ 1ère étape : Création d'une simple zone de libre-échange entre les pays membres : son objectif principal est d'éliminer les barrières douanières et les restrictions quantitatives existant entre les pays membres de l'accord. Par contre, chaque pays peut soumettre les importations en provenance de l'extérieur de la zone à son propre tarif extérieur. L'intérêt de ce type d'accord est limité, comme l'a montré l'échec de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange qui liait le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède, L'Islande, la Suisse, l'Autriche et le Portugal en 1960) car la coopération et l'intégration des différents pays sont minimales. On ne peut alors parler véritablement de régionalisation des échanges.
- ✓ 2ème étape : L'union douanière : elle correspond à une régionalisation plus poussée que la zone de libre échange. En effet les partenaires adoptent une politique commerciale marquée par l'instauration d'un tarif extérieur commun. Ainsi, le Zollverein, créé par les Etats de la Confédération allemande en 1834, a été un des outils assurant la construction de l'empire allemand au XIX° siècle. De même, la CEE en 1957 comprend une union douanière.
- ✓ 3ème étape : Le marché commun : il ne se contente pas d'établir un tarif extérieur commun. Il élimine toutes les entraves aux mouvements de facteurs de production (libre circulation du travail et du

capital) à l'intérieur de l'union assurant ainsi la libre circulation du capital et du travail. Cependant, quand la libre circulation des facteurs est mise en œuvre la concurrence entre les pays est renforcé ce qui nécessite une coordination des politiques économiques afin d'éviter une stratégie du type passager clandestin (nécessité d'harmoniser les politiques fiscales, par exemple).

- ✓ **4ème étape : L'union économique** : elle pousse plus loin la recherche de l'intégration puisqu'elle vise à harmoniser les politiques économiques des pays membres. Mais, la coordination des politiques économiques se heurte à la nécessité d'une coordination des politiques monétaires afin de limiter les risques de change et de concurrence déloyale (une dévaluation compétitive, par exemple).
- ✓ **5ème étape : L'union économique et monétaire** : Elle constitue la phase ultime de l'intégration puisqu'elle crée une monnaie commune gérée par une banque centrale commune (la BCE, par exemple). Les Etats abandonnent ainsi un des principaux éléments de leur souveraineté : le droit de battre monnaie.

Formes de l'intégration	Caractéristiques	Exemples
➤ Zone de libre échange	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absences d'obstacles tarifaires (DD) et non-tarifaires à l'intérieur de la zone. ➤ Protection nationale en dehors de la zone 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ AELE (1960) : GB, Suisse, pays nordiques ➤ ALENA (1992) : USA, Canada, Mexique ➤ APEC (1995) : NPI d'Asie, Japon ➤ AFTA (2002) : les pays de l'ASEAN
➤ Union douanière	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Zone de libre échange ➤ Tarif extérieur commun vis-à-vis du reste du monde 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CEE (1957-1968) : Italie, Allemagne, France, Benelux ➤ MERCOSUR (1992) Brésil, Argentine, Uruguay...
➤ Marché commun	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Union douanière ➤ Libre circulation des hommes et des capitaux ➤ Harmonisation fiscale et réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marché unique européen (1986-1992)
➤ Union économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marché unique ➤ Politiques communes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ UE (1992-1999)
➤ Union économique et monétaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Union économique ➤ Monnaie unique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ UEM (1999-....)

Évolution des accords commerciaux régionaux dans le monde, 1948-2008



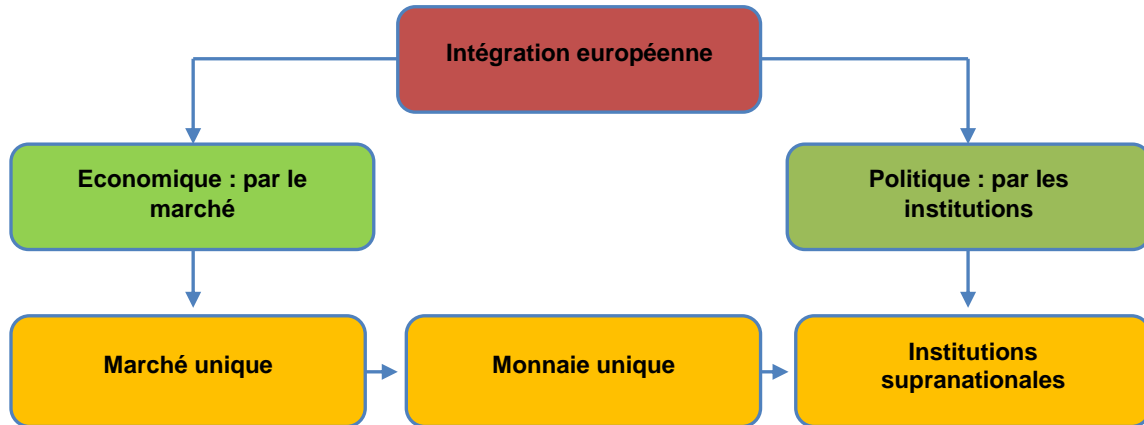
b) – Régionalisme et multilatéralisme sont-ils compatibles ?

1. **On peut donner plusieurs raisons au développement de cette intégration régionale :**
 - ✓ **La proximité géographique** : l'intensité des échanges entre pays dépend de la distance qui les sépare et de la taille de leurs économies respectives.
 - ✓ **La polarisation des échanges** : de par leurs poids économique, les Etats-Unis, le Japon et l'Union européenne (la Triade) sont des centres attractifs pour les pays qui leur sont proches historiquement et géographiquement.
 - ✓ **La volonté politique d'échapper à la mondialisation** soit parce que les pays jugent les règles de l'OMC trop contraignantes (clause de la Nation la plus favorisée), soit parce qu'ils estiment qu'elles ne vont pas assez loin dans la coopération (l'intégration européenne est la plus poussée dans ce domaine).
 - ✓ **La volonté des pays de constituer des blocs régionaux** ayant suffisamment de poids pour négocier à armes égales avec les pays du Nord dans le cadre de l'OMC.
2. **Un certain nombre d'économistes estiment que le régionalisme mine le multilatéralisme et crée une organisation des échanges complexes et inefficaces.** L'économiste Jagdish Bhagwati parle d'un « bol de spaghettis » où « le commerce mondial est caractérisé par un enchevêtrement chaotique de préférences, avec une pléthore de barrières douanières différentes qui s'appliquent aux produits selon le pays d'où ils viennent ». Jacob Viner, en 1950 dans *The Customs Union Issue*, analyse les deux effets d'un accord régional :
 - **Un effet d'intensification** : les échanges entre les membres du bloc s'ajoutent aux échanges qu'ils entretenaient avec le reste du monde.
 - **Un effet de diversion** : les échanges intra-zone vont se substituer aux échanges hors de la zone. Il y a donc un détournement des échanges sans que cela profite aux échangistes. C'est l'exemple constitué par la PAC qui conduit les pays membres à échanger des biens à un tarif plus élevé que celui existant sur le marché mondial, ce qui conduit à la perpétuation de productions non rentables, qui devraient être éliminées, ce qui nuit à l'efficacité économique.

Viner estime que les effets de diversion l'emportent sur les effets d'intensification.
- ✓ D'autre part, l'augmentation du volume des échanges entre les pays signataires peut aboutir à une baisse des prix des exportations des pays extérieurs à l'accord et par une hausse des prix de leurs importations. **Cet effet « grand pays »** peut être aggravé par le tarif douanier commun qui met des obstacles à l'importation de produits extérieurs à la zone. Paul Krugman montre que le bien être mondial est minimisé lorsque le monde se recompose en deux ou trois blocs qui imposent une baisse des termes de l'échange aux pays qui n'en font pas partie.
3. **Cependant, on peut considérer que la régionalisation des échanges n'est pas contradictoire avec le multilatéralisme des échanges défendu par l'OMC.** Les blocs régionaux apparaissent davantage comme complémentaires au multilatéralisme que substituables.
 - ✓ **D'une part, ces accords sont prévus et autorisés par l'OMC.** Le GATT avait prévu des accords de libre échange régionaux comme une exception au multilatéralisme et à la "clause de la nation la plus favorisée" (art. 24).
 - ✓ **D'autre part, comme l'indique Paul Krugman, les accords de libre-échange ne constituent vraiment un détournement des échanges.** Ceci pour deux raisons :
 - les zones régionales épousent les frontières de zones d'échange naturel (UE ou ALENA, par exemple) ;
 - avant même la constitution de la zone, les pays entretenaient des relations commerciales très étroites et cela d'autant plus que leur niveau de développement était proche
 - **De plus, ces accords améliorent les règles communes du commerce mondial.** Ainsi, la ratification de l'Aléna n'a été rendue possible que par l'adjonction d'annexes sur l'environnement et les normes de travail. Quasiment tous les accords préférentiels régionaux intègrent ainsi aujourd'hui des dispositions qui restent inaccessibles au sein de l'OMC. Ainsi, la création de la zone euro a éliminé la dévaluation compétitive à l'intérieur de la zone ce qui évite de fausser la concurrence.
 - ✓ **Enfin, cette régionalisation est une étape vers la mondialisation** car les coopérations sont appelées à s'étendre (comme le montre l'élargissement de l'Union européenne ou de l'Aléna) et des blocs régionaux signent des accords de libre-échange entre blocs comme l'accord entre l'UE et les pays de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) ou les accords entre l'UE et le Mercosur...

2 – L'intégration européenne et son élargissement

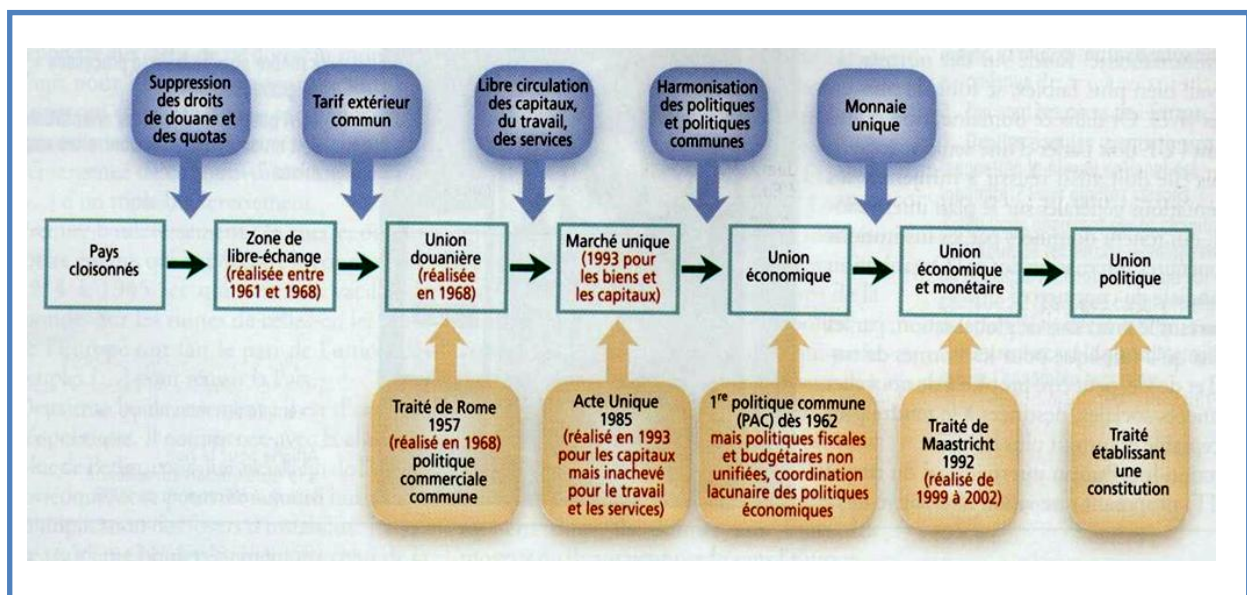
a) – Une double intégration



1. La construction européenne, prévue par le **Traité de Rome du 25 mars 1957**, repose à la fois sur la création d'un marché unique, qui autorise la libre circulation des marchandises, du travail et des capitaux, et sur la mise en place d'institutions communes préparant les « États-Unis d'Europe » pour les fédéralistes ou des « coopérations renforcées » pour les partisans d'une « Europe confédérale » ou d'une « Europe des Nations » (Commission européenne, Monnaie unique...).

- Art 1 - Par le présent traité, les hautes parties contractantes instituent entre elles une Communauté économique européenne.
- Art 2 - La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des États membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit.
- Art 3 - Aux fins énoncées à l'article précédent, l'action de la Communauté comporte dans les conditions et selon les rythmes prévus par le présent traité :
 - L'élimination, entre les États membres, des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises ;
 - L'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune envers les États tiers ;
 - L'abolition entre les États membres des obstacles à la libre circulation des personnes et des capitaux ;
 - L'instauration d'une politique commune dans le domaine de l'agriculture ;
 - L'instauration d'une politique commune dans le domaine des transports ;
 - L'établissement d'un régime assurant que la concurrence n'est pas faussée dans le Marché commun.

2. L'intégration économique et monétaire s'est faite en plusieurs étapes.



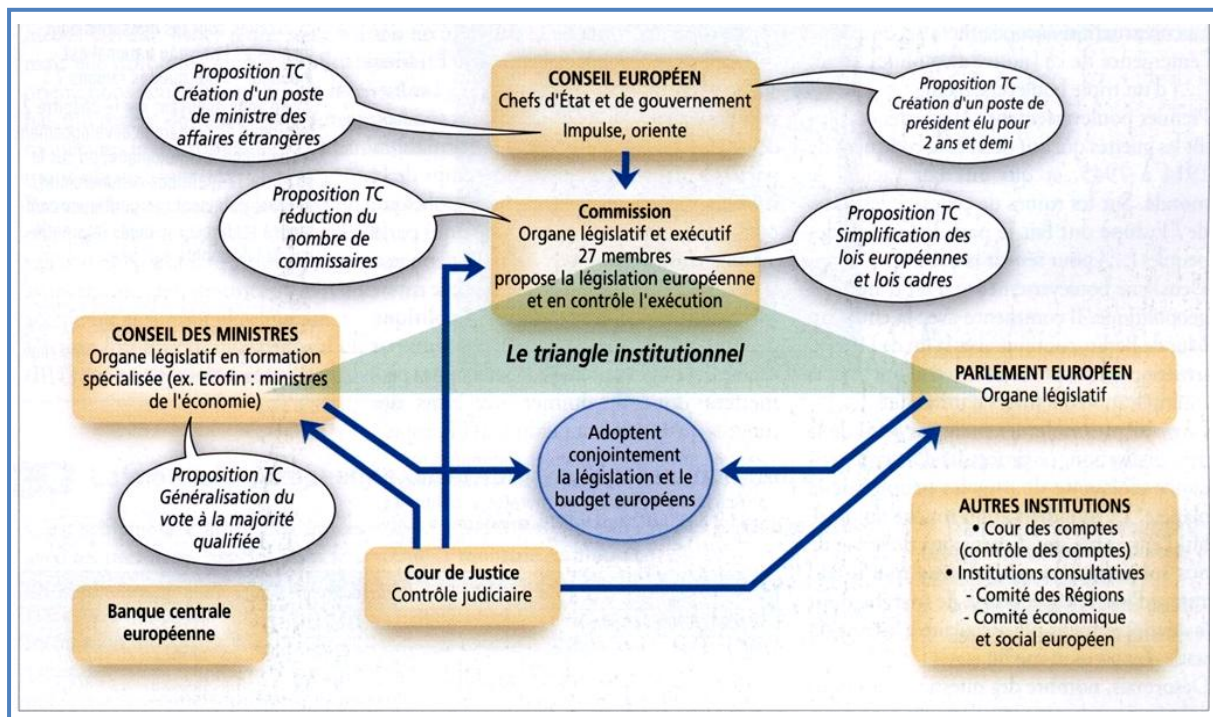
b) – L'intégration par le marché

1. **1ère étape : Le marché commun des biens** (1958-1968) : sa construction a pris dix ans. Elle est passée par :
 - ✓ La suppression des droits de douane et des contingentements entre les pays de la CEE ;
 - ✓ La mise en place d'un « tarif douanier commun » qui alimentera le budget de la CEE.
2. **2ème étape : Le marché unique** (1986-1993) : un véritable marché unique suppose l'élimination d'autres barrières à l'entrée (les normes, les monopoles publics...), une harmonisation fiscale sur les produits et les capitaux, un marché des capitaux et un marché du travail unifiés.
C'est la raison pour laquelle, « l'Acte unique européen » (1986) prévoyait la création du **Grand Marché unique** pour le 1^{er} janvier 1993 avec :
 - ✓ La création de normes techniques, sanitaires et environnementales communes aux pays de l'UE ;
 - ✓ L'ouverture des services financiers et des marchés publics à la concurrence européenne ;
 - ✓ L'harmonisation progressive des taux de TVA et de la fiscalité sur l'épargne ;
 - ✓ La suppression du contrôle des changes afin de donner naissance à un marché européen des capitaux qui prendra effet le 1er juillet 1990.
 - ✓ La liberté d'installation professionnelle à l'intérieur de l'Union ce qui suppose une harmonisation des habilitations professionnelles et des diplômes (la réforme LMD pour les études supérieures, par exemple).
3. La création d'une **Union économique européenne** s'est donc réalisée à partir de l'**institutionnalisation d'un marché** dans lequel les conditions de libre concurrence devaient être respectées. L'idée des pères fondateurs de l'Europe était, après la guerre, de rapprocher les peuples européens en les rendant interdépendants du point de vue économique.

c) – L'intégration par les institutions

1. **L'intégration par les institutions a été parallèle à celle du marché.** Le Traité de Rome avait prévu de favoriser cette « intégration positive ou fonctionnelle ». Elle a concerné principalement :
2. **La mise en place d'institutions communautaires** ayant pour tâches l'harmonisation des politiques et l'approfondissement de l'UE :
 - **La Commission européenne constitue l'organe exécutif supranational de l'Union.** Elle est composée d'au moins un citoyen de chaque pays et de deux pour les pays les plus importants nommés pour 5 ans par les Etats (27 membres actuellement). Ces commissaires, installés à Bruxelles, sont indépendants des Etats et agissent dans l'intérêt général de l'union. Ils ne sont soumis qu'au contrôle du Parlement qui peut les démissionner collectivement. Elle dispose d'une administration (2 000 en 1958, 18 000 de nos jours) pour remplir plusieurs **missions** :
 - Proposer au conseil de l'UE toute mesure utile au développement de l'union ;
 - Mettre en œuvre les politiques communautaires décidées par le conseil ou par les traités ;
 - Assurer le respect des règles communautaires grâce à des enquêtes, des amendes ou la traduction d'un contrevenant devant la cour de justice européenne.
 - **Le Conseil européen et le Conseil des ministres constituent l'organe décisionnel de l'Union.** Le premier est constitué des Présidents et des chefs de gouvernement des Etats de l'Union, le second des ministres concernés par une question. La présidence de ces conseils est assurée par un des Etats, par roulement tous les 6 mois. Ils ont plusieurs **missions** :
 - Prendre les décisions à partir des propositions émises par la Commission (pouvoir bicéphale) ;
 - Elaborer et fixer le budget de l'UE ;
 - Imprimer de nouvelles impulsions et fixer de nouveaux objectifs à l'UE.
 - **Le Parlement européen est un organe législatif, de concertation et de contrôle de l'UE.** Depuis 1979, il est composé de députés européens élus au suffrage universel direct pour 5 ans (785 députés européens, qui représentent 492 millions d'électeurs provenant de 27 États). Ils sont regroupés, à Strasbourg, par affinités politiques et non par pays. Ils disposent d'un secrétariat et de fonctionnaires. Il a plusieurs **missions** :
 - Le Parlement peut amender certaines décisions importantes concernant le développement de l'UE ;
 - Il émet des avis sur les propositions de la Commission et participe aux procédures de concertation pour l'élaboration du budget ;
 - Il approuve la nomination des commissaires et peut censurer la Commission. Il peut rejeter le budget proposé à la majorité absolue et il contrôle la bonne exécution du budget adopté.

- **La Cour européenne de justice** est l'organe judiciaire de l'Union. Elle est composée de juges (27 actuellement) assistés d'avocats généraux (8), installés à Luxembourg et nommés pour 6 ans en accord avec les Etats membres. Leur indépendance est garantie. Ils ont pour **mission** :
 - Annuler les actes européens incompatibles avec les traités ;
 - Se prononcer, à la demande d'un tribunal national, sur l'interprétation du droit communautaire ;
 - Traiter les recours introduits par des particuliers ou des entreprises contre les décisions prises par les institutions communautaires.
- **La Banque centrale européenne** : la BCE est fondée en 1998 pour introduire et **gérer l'euro**, exécuter les opérations de change et assurer le fonctionnement sans heurt des systèmes de paiement. La BCE est également chargée de définir et de **mettre en œuvre la politique monétaire** de l'UE. Elle est indépendante des Etats. L'une des tâches principales de la BCE est de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro, afin de sauvegarder le pouvoir d'achat de l'euro.
- **Il existe d'autres institutions communautaires** : le Comité économique et social (consultatif), la Cour des comptes (contrôle de l'exécution du budget), la Banque européenne d'investissement (pour le financement des objectifs prioritaires) et le Comité des régions de l'UE (gardien de la subsidiarité).



3. **Le transfert des compétences a été progressif.** Il a d'abord concerné le domaine politique pour s'étendre, ensuite, au social et au politique. On peut noter quatre grandes étapes :
 - **Le Traité de Rome de 1957**, crée un **Marché commun** qui prévoit l'abolition des droits de douane à l'intérieur de la CEE et un **tarif douanier commun** à l'extérieur. La Communauté a donc compétence pour négocier des traités commerciaux et pour fixer des mesures douanières. A cela s'ajoute des politiques communautaires : la CECA, l'Euratom et la PAC (politique agricole commune).
 - **L'acte Unique européen du 12 mars 1985**, prévoit un **Grand marché unique** pour 1992, ce qui suppose la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux. La Commission va donc hériter d'un pouvoir réglementaire pour harmoniser les règlements, les législations, une partie de la fiscalité et les diplômes et contrôler la concurrence intérieure. A cela s'ajoute la mise en place de politiques en faveur de l'éducation, de la recherche et du transport : Eureka, Esprit,...
 - **Le Traité de Maastricht de 1992**, crée une monnaie unique (UEM), l'Euro, pour 1999, gérée de façon indépendante par une Banque centrale européenne, ce qui suppose une coordination accrue des politiques économiques et sociales. De plus, une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est mise en place (Europol, accords de Schengen...).
 - **Le Traité constitutionnel de 2007** (ou Traité de Lisbonne) devrait modifier l'organisation et les compétences des principales institutions de l'Union. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2010. Ce traité prévoit notamment, l'élection d'un président du Conseil européen (pour deux ans et demi), la conduite de la politique étrangère et de sécurité par un Haut Représentant, l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen (mais aussi la réaffirmation du principe de subsidiarité) et l'application contraignante d'une Charte des Droits fondamentaux.

4. Ce transfert a provoqué une répartition des compétences entre l'Union et les Etats-Nations :

- ✓ Les **compétences exclusives de la Communauté européenne ou de l'Union**, qui ont fait l'objet d'un transfert total des États membres à l'Union. Les États ont dû abandonner ou transférer une partie de leur souveraineté à l'Union dans un certain nombre de domaines (politique protectionniste, politique monétaire...). Les États ont dû également se conformer aux normes européennes décrétées par l'Union (normes sur les produits, pacte de stabilité, reconnaissance des diplômes...).
- ✓ Les **compétences concurrentes** (ou « mixtes ») qui sont « **partagées** » entre les États membres et la communauté. Les États ont dû coordonner un certain nombre de leurs politiques pour favoriser l'harmonisation de l'Union (politique d'aménagement du territoire, politique de recherche...).
- Les **compétences exclusives des États membres** – où encore « retenues » – qui relèvent de la souveraineté des États membres sans ingérence possible de l'Union européenne (l'ordre public, la santé, la protection sociale, droit du travail...).

Compétences exclusives de l'Union			Compétences concurrentes (coordonnées entre les Etats)	Compétences exclusives des Etats (réservées aux Etats)
Compétences abandonnées par les Etats	Compétences transférées par les Etats	Compétences encadrées par l'Union		
- Obstacles protectionnistes - Aides publiques	- Politique agricole - Politique monétaire - Accords commerciaux	- Libre circulation des personnes - Réglementation des produits - Pacte de stabilité	- Politique de recherche - Aménagement du territoire - Politique économique (Eurogroupe) - Politique sociale	- Sécurité intérieure - Droit du travail - Fiscalité - Justice - Affaires étrangères

Cette répartition des compétences se fait selon le **principe de « subsidiarité »** défini par le traité de Maastricht :

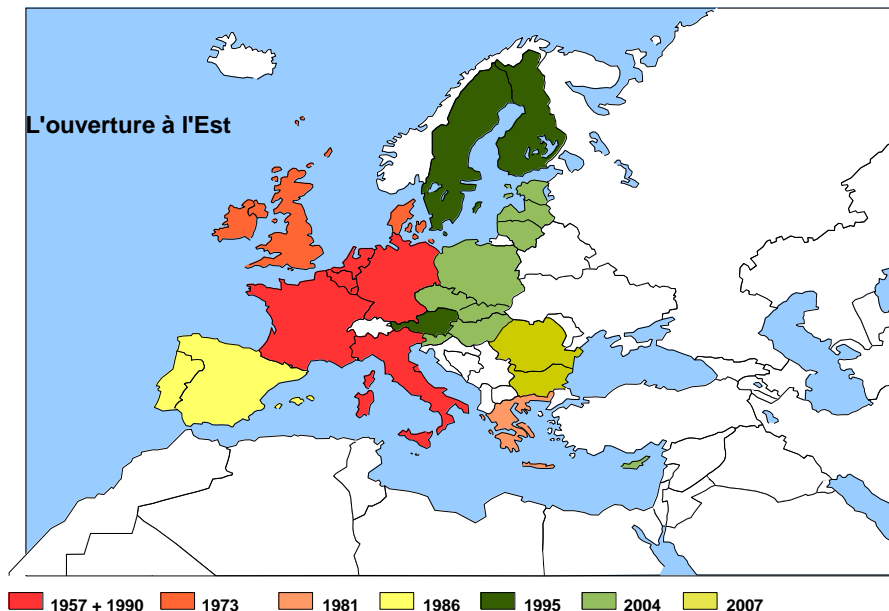
Art 5 – « La Communauté n'intervient que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou de l'effet de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire »

En politique, le principe de subsidiarité est le principe selon lequel **une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique compétent pour résoudre le problème**. C'est donc, pour l'action publique, la recherche du niveau le plus pertinent et le plus proche des citoyens. Il conduit à ne pas faire à un échelon plus élevé ce qui peut être fait avec la même efficacité à un échelon plus bas. Le niveau supérieur n'intervient que si le problème excède les capacités du niveau inférieur (principe de suppléance). En d'autres termes, le pouvoir communautaire n'intervient que lorsque son action est plus efficace que celles des niveaux inférieurs (Etats, Régions, Municipalités).

5. La **mise en place de « politiques communes »**. La politique commune la plus célèbre est la « politique agricole commune » consistant à soutenir les prix agricoles en achetant les excédents pour devenir autonome du point de vue alimentaire et à subventionner les exportations. Mais, on peut donner aussi l'exemple des « fonds structurels » qui sont distribués aux régions les plus pauvres de l'Europe pour les aider à se développer et rejoindre le niveau moyen européen.
6. La **mise en place de la monnaie unique** qui supposait la stabilité des changes. D'où la construction d'un Système monétaire européen (SME), en 1979, qui imposait un régime de change fixe et une politique monétaire de rigueur pour éviter les dévaluations et l'abandon progressif de la souveraineté monétaire (Traité de Maastricht de 1992 qui instaurait trois étapes pour arriver à la monnaie unique) puisque la monnaie unique est gérée par une institution indépendante : la Banque centrale européenne. Le 1er janvier 1999, onze pays de l'Union européenne ont abandonné leur monnaie nationale pour l'Euro. Les pièces (monnaie divisionnaire) et les billets (monnaie fiduciaire) se sont diffusés avec succès le 1er janvier 2002. **On est donc passé d'un Marché commun à une Union économique et monétaire** qui suppose une coordination des politiques nationales et des autorités supranationales chargées de diriger et de contrôler l'acquis communautaire, sans, pour l'instant, avoir une **Union politique** c'est-à-dire un gouvernement commun issu de la souveraineté populaire détenue par des citoyens européens.

d) – L'élargissement de l'Union

1. **L'histoire de l'Union est marquée par son élargissement progressif.** Aux pays fondateurs (les « 6 ») sont venus s'agréger successivement le Danemark, l'Irlande et le Royaume Uni en 1973 (les « 9 »), la Grèce en 1981 (les « 10 »), l'Espagne, le Portugal en 1986 (les « 12 »), l'Autriche, la Finlande et la Suède en 1995 (les « 15 »). Le 1^{er} janvier 2004, l'Union a accueilli dix nouveaux membres, dont huit pays d'Europe centrale et orientale (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Tchéquie, Slovaquie et Slovénie) et deux îles (Chypre et Malte) pour former les « 25 ». En 2007, elle a intégré la Roumanie et la Bulgarie (les « 27 »). Elle doit encore intégrer la Croatie, la Serbie, la Bosnie, la Macédoine, et, peut-être la Turquie.

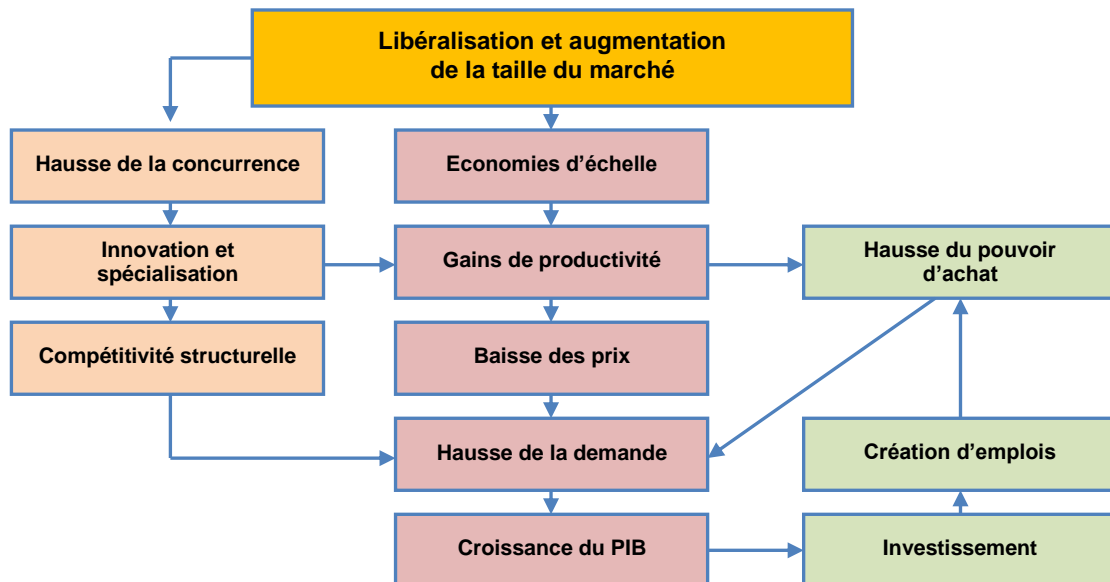


2. **L'entrée de douze nouveaux pays pose une série de problèmes.**
 - **L'harmonisation des niveaux de vie** : on ne pouvait, pour des raisons politiques, refuser ces entrées. Mais, dans l'ensemble, ces pays sont plus pauvres que les pays déjà intégrés et l'UE aura à faire face à des dépenses considérables si on veut maintenir les politiques d'aide aux zones plus faiblement développées comme elles l'étaient jusqu'ici. D'où la volonté de marquer une pause vers un éventuel élargissement supplémentaire (question de la Turquie).
 - **L'organisation de l'UE** : cette entrée pose aussi des questions sur le fonctionnement des institutions: pourra-t-on faire fonctionner de la même manière la Commission européenne et le Conseil avec 27 Etats membres qu'avec 15 ? La réponse n'est pas du tout évidente mais le refus essuyé par l'échec du référendum sur la constitution européenne, en 2005, laisse la question en suspens avant la décision des Irlandais.

3 – Les avantages attendus de la construction européenne

a) – Les avantages du marché unique

1. **Le marché unique était censé dynamiser la croissance** des pays de l'union pour plusieurs raisons :
 - **L'intégration économique permet la baisse des prix et donc l'augmentation du pouvoir d'achat** des consommateurs. En effet, la suppression des barrières douanières fait baisser les prix directement en supprimant les droits de douane, mais surtout indirectement en renforçant la concurrence entre les producteurs européens (extension des marchés). Par ailleurs, l'élargissement des débouchés renforce la spécialisation et permet la réalisation d'économies d'échelles (réduction des coûts liés à la taille), ce qui va là encore dans le sens d'une réduction des prix.
 - **L'intégration économique augmente la compétitivité des entreprises européennes au niveau mondial.** La baisse des prix accroît la compétitivité des producteurs européens par rapport au reste du monde: les exportations sont stimulées et les importations découragées. Mais l'amélioration de la compétitivité ne repose pas que sur les prix: l'intensification de la concurrence à l'intérieur de l'Europe pousse les entreprises européennes à innover, en même que l'élargissement rend l'innovation rentable.
 - **L'intégration renforce les échanges à l'intérieur de l'Union.** L'élimination des droits de douane diminue le prix des marchandises, ce qui devrait se traduire par une préférence pour les biens européens et un renforcement des échanges intra-communautaires ;



2. Cette hausse de la croissance dans les pays de l'Union européenne devait être favorable à la **baisse du chômage** et à un **rétablissement des finances publiques**. En effet, une forte croissance permet la création d'emplois, ce qui diminue les dépenses sociales (moins de chômeurs à indemniser), et fournit des recettes fiscales (TVA, impôts sur les revenus) et sociales (hausse des rentrées des cotisations sociales). Les déficits budgétaires et sociaux sont donc appelés à disparaître.

b) – Les avantages de la monnaie unique

3. L'UEM repose sur deux volets : la **coordination des politiques économiques et budgétaires** des Etats Membres afin de réaliser leurs objectifs communs, notamment dans les domaines de la croissance et de l'emploi, et la **création d'une monnaie commune**.

- En 1995, les quinze Etats membres de l'Union européenne se sont mis d'accord sur son nom : l'euro. Ils ont alors fixé les conditions, le calendrier et les modalités de passage à la monnaie unique.
- En mai 1998, onze des pays souhaitant participer à la monnaie unique ont été retenus au regard des **critères de convergence** fixés dans le Traité de Maastricht. Ces critères sont les suivants :
 - ✓ Le rapport entre déficit public et produit intérieur brut doit être inférieur à 3 % ;
 - ✓ Le rapport entre dette publique et PIB doit être inférieur à 60 % ;
 - ✓ Le taux d'inflation ne dépasse pas de plus de 1,5 point celui des 3 pays ayant la plus faible inflation ;
 - ✓ Le taux d'intérêt à long terme ne dépasse pas de plus de 2 points celui des 3 pays les plus stables en matière de prix ;
 - ✓ Les marges de fluctuation du SME doivent être respectées.

Illustration 6a : Etat des critères de convergence

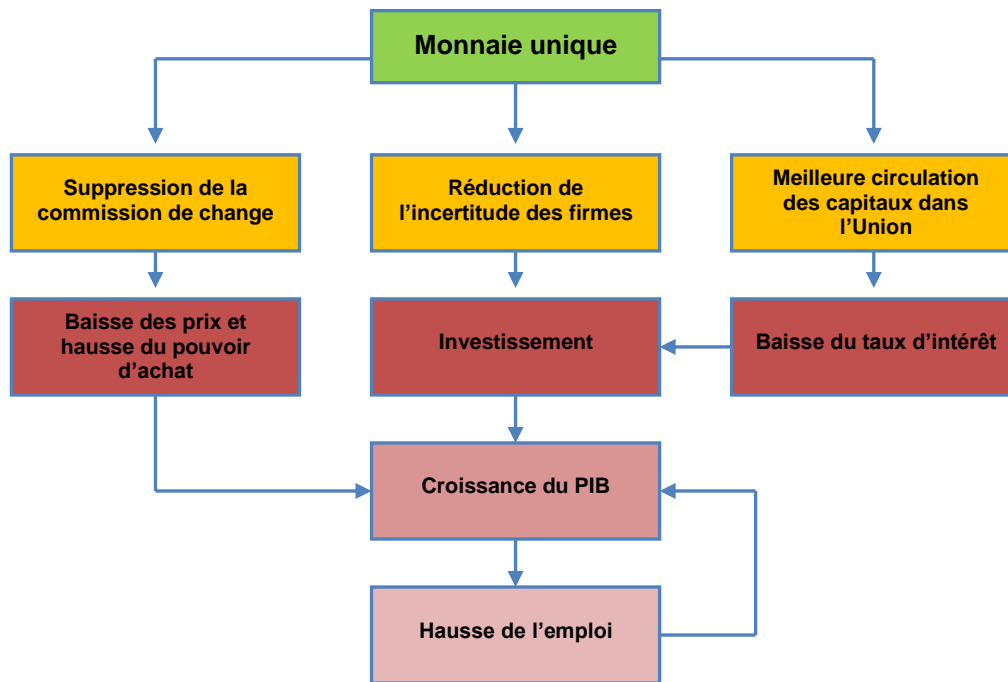


	Inflation (%)			Taux d'intérêt LT			Déficit public % PIB			Dette publique % PIB		
	1997	2003	Diff*	1997	2003	Diff*	1997	2003	Diff*	1997	2003	Diff*
Belgique	1.7	1.5	0.2	5.8	4.1	-0.5	-2.0	0.2	0.3	124.8	103.5	-1.0
Danemark	2.2	2.3	-0.9	6.2	4.3	-0.5	0.4	0.9	-0.6	61.2	42.9	-1.9
Allemagne	2.0	1.1	0.4	5.7	4.1	-0.5	-2.7	-4.2	3.9	61.0	63.8	-0.7
Grèce	5.6	3.6	-0.1	9.9	4.1	-0.8	-4.0	-1.7	-0.6	108.2	100.6	0.8
Espagne	2.6	3.1	0.1	6.4	4.1	-0.4	-3.2	0.0	-0.6	66.6	51.3	-3.4
France	1.4	2.1	0.1	5.6	4.1	-0.4	-3.0	-4.2	0.1	59.3	62.3	0.0
Irlande	2.6	4.1	0.2	6.3	4.1	-0.6	1.2	-0.9	2.8	65.0	33.5	-2.6
Italie	2.2	2.8	0.1	6.7	4.1	-0.4	-2.7	-2.6	1.7	120.2	106.4	-0.7
Luxembourg	1.5	2.2	0.2	5.6	4.1	-0.6	2.8	-0.6	-0.5	6.1	4.9	0.0
Pays-Bas	2.0	2.4	0.9	5.6	4.1	-0.4	-1.1	-2.6	2.1	69.9	54.6	-3.0
Autriche	1.5	1.3	0.5	5.7	4.1	-0.5	-2.0	-1.0	-1.7	64.7	66.4	-0.3
Portugal	2.9	3.4	1.3	6.4	4.1	-0.4	-3.0	-2.9	1.3	59.1	57.5	1.1
Finlande	1.3	1.4	-1.0	6.0	4.1	-0.5	-1.5	2.4	2.1	54.1	44.6	-0.6
Suède	1.9	2.3	0.9	6.7	4.6	-0.3	-1.6	2.4	-1.1	70.5	51.7	1.5
Royaume-Uni	2.3	1.4	-0.3	7.0	4.4	-0.4	-2.2	-2.8	3.3	50.8	39.6	-3.0
EUR-15	2.1	2.0	0.1	6.1	4.2	-0.4	-2.5	-2.7	1.8	71.0	64.1	0.1
Euro-area	2.0	2.1	0.2	5.9	4.1	-0.5	-2.6	-2.8	1.7	74.7	70.4	0.3
LIMITES							-3.0	-3.0		60.0	60.0	

Sources: EC Statistics X-2003 * : Différence entre 1996 et 1997.

Les critères de convergence ont pour but d'assurer des évolutions économiques harmonieuses au sein de l'UEM, qui ne provoquent pas de tensions entre les États membres de l'Union. Les critères relatifs au déficit public et à la dette publique doivent toujours être respectés, même depuis le début de la troisième phase, le 1er janvier 1999. Cependant, l'Italie, la Grèce, la Belgique ont été intégrés dans la zone euro alors qu'ils ne respectaient pas le critère de la dette. Pour assurer cet objectif, un **Pacte de stabilité et de croissance** a été adopté lors du Conseil européen d'Amsterdam, en juin 1997. Le 1er janvier 1999, l'euro devient la monnaie de onze pays auxquels s'ajoute la Grèce en 2001, en 2007, la Slovaquie, en 2008, Chypre et Malte et en 2009, la Slovaquie. Désormais, seuls la Grande Bretagne, le Danemark et la Suède, parmi les grands pays, ne font pas partie de la zone euro. L'euro est alors utilisé de manière exclusive sur les marchés financiers et peu à peu dans les paiements scripturaux : chèque, carte bancaire, virement ou prélèvement. L'euro a été mis en circulation sous sa forme fiduciaire le 1er janvier 2002 dans les douze pays de la zone euro avec une période de double circulation euro/monnaies nationales.

4. **La création de la monnaie unique supposait un abandon de souveraineté.** Cet abandon doit donc bien avoir des raisons puissantes. Quels sont les avantages attendus de la monnaie unique? On peut en présenter plusieurs : devait aussi avoir de nombreux avantages :
 - **Tous les acteurs vont réaliser des économies sur les coûts de transaction.** Les coûts de transaction sont ceux qu'il faut supporter quand on est amené, du fait de l'échange, à changer des monnaies entre elles: les intermédiaires financiers qui réalisent ces opérations de change se font normalement payer ; à partir du moment où il n'y a plus qu'une monnaie, il n'y a plus de change pour toutes les opérations entre pays de la zone euro, et donc plus de commission de change. Ceci augmentera le pouvoir d'achat des consommateurs et des entreprises.
 - **L'autre avantage, c'est aussi qu'il n'y a plus d'incertitude,** toujours pour les échanges entre pays de la zone euro, sur le prix relatif des monnaies entre elles, puisqu'il n'y a plus qu'une seule monnaie. Avant, comme les taux de change pouvaient fluctuer, les acteurs économiques qui signaient des contrats avec paiement différé couraient toujours un risque de change. En effet, une trop grande volatilité des taux empêchent les firmes de connaître le prix futur, exprimé en monnaie nationale, des produits qu'elles échangent. Ce risque est supprimé, évidemment, entre pays de la zone euro. Désormais, le commerce se fera « à armes égales ».
 - **La transparence augmente sur les marchés :** il n'y aura plus de problèmes pour comparer les prix en France et en Italie par exemple, puisqu'ils seront libellés tous en euros. Cela facilite donc la réalisation d'une réelle concurrence entre les entreprises des pays membres de la zone euro. Or, on sait que la concurrence exerce une pression à la baisse sur les prix, dans la mesure où elle incite les entreprises à ne pas réaliser de superprofits comme elles peuvent le faire quand il n'y a pas de réelle concurrence. Cela empêche aussi certaines pratiques des entreprises, qui consistent à fragmenter leur marché : ainsi, Renault, comme toutes les entreprises automobiles, ne vend pas au même prix ses voitures dans toute l'Europe, le prix est par exemple plus faible en Belgique, où la concurrence est forte parce qu'il n'y a pas de producteur automobile national, qu'en France pour la même voiture. On peut donc penser que les différences de prix se verront davantage quand ils seront tous libellés en euros et que les consommateurs se débrouilleront pour acheter là où c'est le moins cher. Cela entraînera probablement un **alignement progressif des prix dans toute l'Europe.** Si les prix baissent, on est ramené à un raisonnement que l'on a déjà rencontré souvent : le pouvoir d'achat augmente, donc la demande augmente. Pour la satisfaire, il faut produire davantage. Pour cela, les firmes peuvent augmenter la productivité et/ou embaucher et/ou importer. Les résultats sur la croissance intérieure ne sont pas les mêmes, mais globalement ils sont favorables à la croissance économique des pays de la zone euro.
 - **Contraindre les pays à lutter contre l'inflation en réduisant leur déficit budgétaire.** La compétitivité-prix de la zone devrait augmenter sur le marché mondial. La stabilité monétaire devrait attirer les capitaux internationaux (plus d'offre de capitaux) et la baisse des déficits publics devrait diminuer la demande de capitaux. D'où une baisse des taux d'intérêt à long terme favorable à l'investissement.
 - **L'euro est la monnaie d'un ensemble économique intégré qui pèse un poids comparable à celui des Etats-Unis.** Vis-à-vis des tiers, l'euro est plus crédible que n'importe laquelle des monnaies nationales qui se sont réunies dans l'euro. Cela signifie que l'euro sera une monnaie plus demandée, plus recherchée, par exemple pour constituer des réserves. Résultat: les européens trouveront plus facilement des capitaux sur les marchés internationaux, et ils les trouveront à un taux d'intérêt plus faible (quand on fait confiance à un emprunteur, on lui fait payer son emprunt moins cher). Pour les entreprises européennes, c'est évidemment intéressant dans la mesure où elles réaliseront des économies sur le coût du capital, par exemple pour financer leurs investissements.



c) – La théorie économique confirme les avantages de la construction européenne

4. L'instauration du Marché Unique Européen en 1993, puis, celle de l'Union Monétaire Européenne, en 1999, constituent deux événements significatifs susceptibles d'affecter l'activité économique des pays membres. La théorie de la zone d'union monétaire, développée par Robert Mundell (1961, 1968) a montré que l'instauration d'une zone d'union monétaire permet de :

- ✓ réduire ou même d'éliminer les coûts de transaction ;
- ✓ d'améliorer la transparence des prix ;
- ✓ de stimuler la concurrence ;
- ✓ d'éliminer l'incertitude relative aux taux de change ;
- ✓ d'encourager l'investissement direct étranger (IDE).

Cependant ces avantages ne se réalisent qu'à la condition d'avoir des facteurs de production (travail, capital) mobiles à l'intérieur de la zone. Le désavantage de cette zone monétaire est qu'elle fait perdre aux pays la possibilité d'avoir une politique de change.

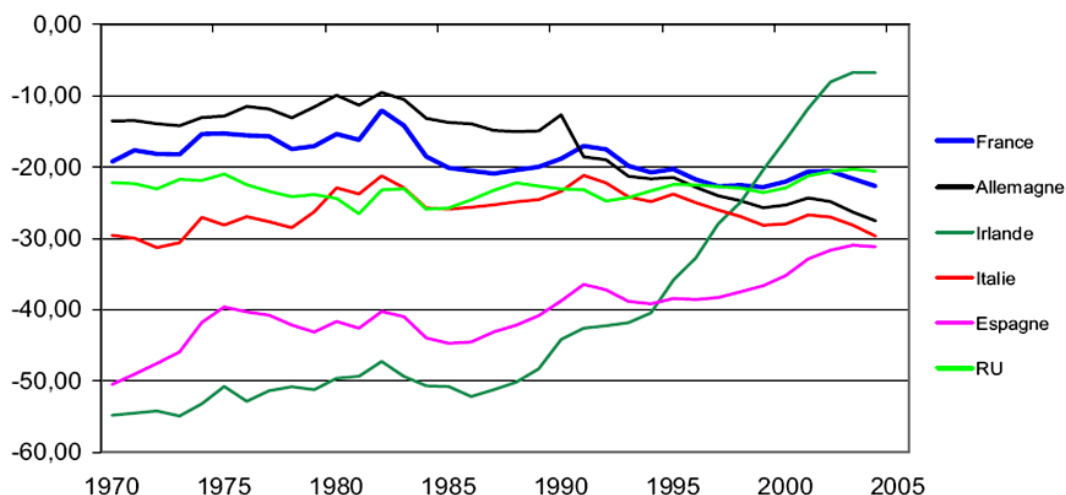
5. De plus, la création de la BCE, indépendante, peut contribuer à la stabilité des prix et permettre ainsi une baisse des taux d'intérêt.
6. Par ailleurs, la création d'une zone d'union monétaire peut obliger les pays membres à adopter les réformes structurelles qu'ils risqueraient, sinon, de repousser indéfiniment. Si les pays membres d'une zone d'union monétaire ne peuvent plus utiliser l'arme du taux de change pour augmenter la compétitivité de leurs produits, ils doivent alors réformer le fonctionnement de leurs marchés, en particulier de leur marché du travail, pour améliorer la compétitivité du pays sur le marché global, où ils devront affronter de plus nombreux concurrents.
7. Enfin, l'instauration d'une zone d'union monétaire constitue un processus endogène, c'est-à-dire que la création même de la zone d'union monétaire augmente la corrélation entre les économies, essentiellement du fait de l'accroissement des échanges commerciaux entre celles-ci. De ce fait, une forte augmentation de la demande dans un pays aura un plus fort impact sur la demande de son partenaire, favorisant ainsi la propagation des chocs et la corrélation des cycles. Peut-on vérifier ces avantages théoriques dans la réalité ?

4 – Les résultats de la construction européenne

a) – Une convergence des économies au sein de l'Union Européenne

1. **L'Union européenne est une zone de plus en plus intégrée au niveau de ses échanges.** De nombreux indicateurs nous le démontrent :
 - **L'Union européenne, à 27, est la première puissance économique mondiale** avec un produit intérieur brut (PIB) de 18 500 milliards d'euros en parité de pouvoir d'achat, soit 28,3% du PIB mondial en 2009. Il est supérieur de 21% à celui des États-Unis mais pour une population bien plus importante (près de 500 millions d'habitants au 1er janvier 2009 contre 302 millions pour les États-Unis).
 - **L'Union européenne est la première puissance commerciale du monde**, avec 40% du commerce mondial. Sans compter les échanges intracommunautaires (la France réalise 66% des ses échanges internationaux avec les partenaires de l'Union), elle maintient cette position avec 16% des exportations mondiales et 18% des importations mondiales en 2008 (pour seulement 6% de la population mondiale). La Chine réalise 12% des exportations mondiales, les États-Unis 10,5%, le Japon 6%. L'UE est la première exportatrice de services.
 - **Le commerce intracommunautaire a fortement augmenté.** En 1958, il représentait un tiers du total du commerce européen. De nos jours, il en représente plus des deux tiers ce qui a renforcé l'intégration de l'économie européenne. Le marché unique s'est donc peu à peu constitué
 - **Les firmes européennes se sont renforcées.** Les flux croisés d'IDE, qui ont pris souvent la forme de fusions-acquisitions, ont donné naissance à des firmes européennes de taille mondiale. En 2007, l'UE a attiré une grande partie des investissements mondiaux. Elle représente 65% des IDE sortants et 67% des IDE sortants sur un flux total de 1 833 milliards de \$. En 2008, un tiers des 500 premières firmes mondiales étaient européennes contre 30% pour les États-Unis et 12% pour le Japon.
2. **On peut observer une certaine convergence des niveaux de vie au sein de l'UE.** Les pays en retard de développement par rapport à la moyenne, ont connu une croissance plus élevée en moyenne que ceux qui étaient en avance. Les cas de l'Espagne et de l'Irlande sont les plus spectaculaires.

ÉVOLUTION DES PIB PAR HABITANT – PAYS EUROPÉENS
1970-2004
(ÉTATS-UNIS = 0,00)

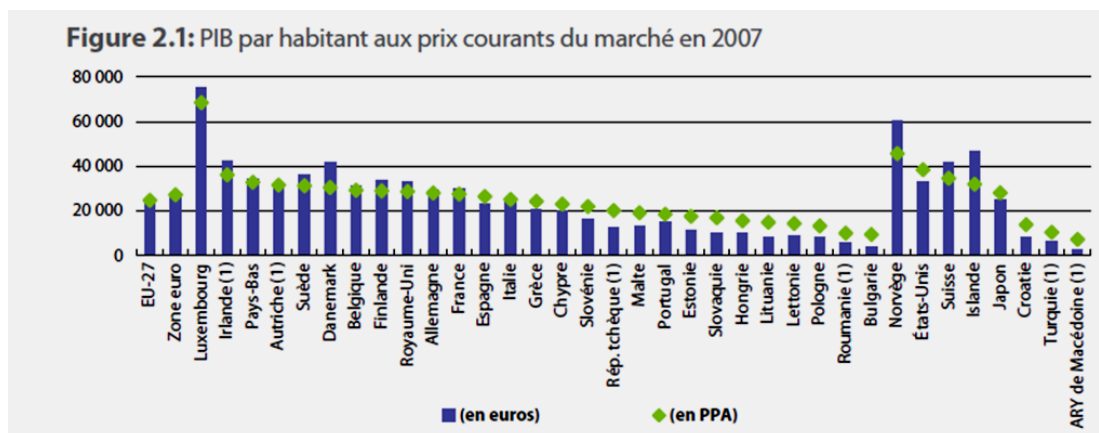


On peut expliquer ce **rattrapage** de différentes façons :

- **L'attractivité du territoire** : au départ, les pays en retard bénéficient de coûts salariaux moins élevés. Ils attirent les FTN qui implantent des unités de production pour réexporter ensuite une partie de la production. C'est ainsi qu'une partie de l'industrie européenne s'est délocalisée à l'est de l'Europe. Mais cette attractivité peut aussi être liée à la présence d'une main-d'œuvre éduquée parlant une langue internationale (l'Anglais en Irlande) et de la politique de l'Etat visant à attirer les FTN (faible fiscalité sur les profits, marché du travail flexible, subventions généreuses...).
- **Les transferts de technologie** : en s'implantant dans ces pays en retard, les FTN apportent leurs méthodes de production et leur technologie qui va élever progressivement le niveau de productivité des travailleurs locaux.

- **Les flux migratoires** : ces pays en forte croissance attirent des flux d'immigrés (ceux de l'Est en Irlande, ceux d'Amérique latine en Espagne...) qui rendent le marché du travail flexible (ils acceptent les emplois les plus durs et les plus précaires) et font pression à la baisse sur les salaires.
- **Enfin, l'aide des fonds structurels européens** : au nom de la solidarité européenne, le budget de l'UE a financé la modernisation des infrastructures de ces pays (routes, aéroports...), en particulier celles des régions les moins développées, ce qui a pu dégager des externalités positives.

Cependant, avec l'élargissement de l'UE, les écarts de niveau de vie entre pays membres restent importants :



3. **Dix ans après sa création, l'euro semblait être un succès incontestable.** Pour un habitant sur deux de la zone euro, UE rime avec monnaie unique. Le nombre de pays ayant adopté l'euro a augmenté: de onze initialement, il est passé à 16 au début de 2009 et devrait continuer de croître. L'Euro a eu plusieurs effets positifs sur l'économie européenne :
 - **L'élimination du risque de change et la diminution des coûts des transactions transfrontalières ont contribué au développement du marché unique et à l'intégration des marchés de produits.** Les flux commerciaux intra-zone représentent aujourd'hui un tiers du PIB de la zone, contre un quart il y a dix ans. Selon les estimations disponibles, cette hausse serait due, pour moitié, à l'élimination de la volatilité du taux de change. En outre, l'IDE intra-zone représente désormais, lui aussi, un tiers du PIB contre un cinquième initialement. On estime que deux tiers de cette hausse seraient directement imputables à la création de la monnaie unique. À son tour, cette évolution a engendré d'importantes économies d'échelle. Elle a renforcé la concurrence et a eu des effets notables sur la productivité.
 - **L'euro a contribué à faire converger les taux d'inflation des pays membres.** D'une part, on a assisté à une **désinflation** dans la zone. Le taux d'inflation était, en moyenne, à peine supérieur à 2 % durant les dix premières années de l'UEM, contre 3 % dans les années 1990 et 8 % à 10 % dans les années 1970 et 1980. D'autre part, l'écart entre le taux d'inflation des pays les plus inflationnistes et celui des pays les moins inflationnistes s'est réduit. D'où une convergence dans la hausse des prix qui peut s'expliquer :
 - Par une politique rigoureuse de la BCE dont l'objectif est la lutte contre l'inflation. Elle a bénéficié à tous les pays de la zone euro.
 - Par l'accroissement de la concurrence à l'intérieur du marché unique qui a obligé les firmes à être plus compétitives, à réduire leurs coûts et leurs prix.
 - Par la diminution du prix des importations en provenance des pays émergents mais aussi des pays de l'UE qui avaient les prix les plus faibles.

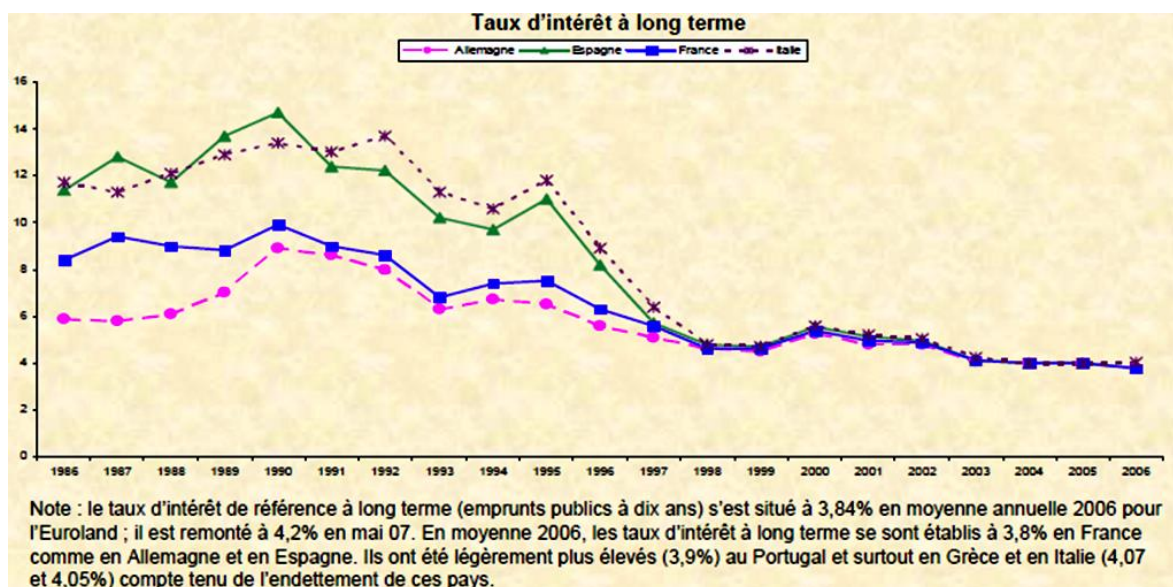
Hausse des prix en moyenne annuelle (selon l'IPCH = indice des prix à la consommation harmonisés)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Zone euro	2,4	2	1,4	1,1	2,1	2,4	2,3	2,1	2,1	2,2	2,1
Ecart maximum entre pays*	7,2	4,2	4	2,7	3,9	3,3	3,4	3	3,1	2,7	2,3

Il s'agit de l'écart maximum entre la meilleure et la plus mauvaise performance des pays de la zone euro, Luxembourg à part. Cet écart maximum se constate en 2006 entre l'Espagne (3,6% d'inflation) et la Finlande (1,3%).

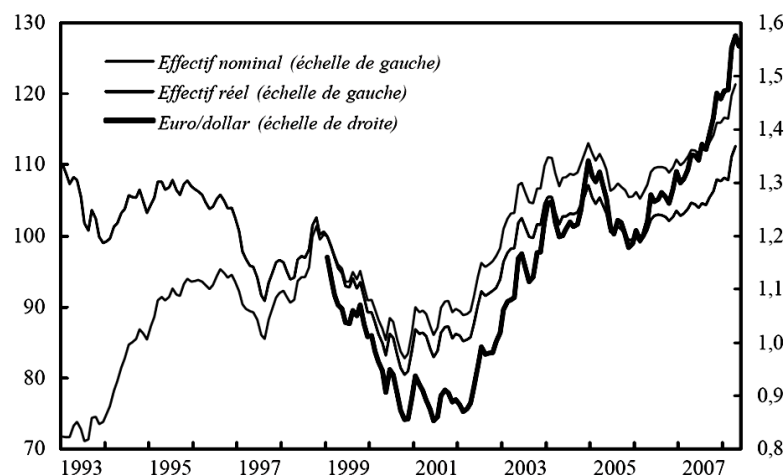
- **L'euro a également contribué à une baisse et à une convergence des taux d'intérêts à long terme.** Le coût des emprunts a donc diminué dans la zone euro, ce qui a été favorable à l'investissement et à l'allègement du service de la dette publique, en particulier pour les pays en retard. Cette baisse peut s'expliquer :
 - **Par l'intégration des marchés financiers.** Les marchés monétaires interbancaires, les marchés obligataires et les marchés des actions de la zone euro sont pleinement intégrés, tandis que les transactions interbancaires transfrontalières n'ont cessé de se développer depuis 1999. L'offre de capitaux a pu augmenter en conséquence ce qui a fait baisser les taux à long terme.
 - **Par la réduction de l'incertitude et de l'inflation.** L'euro est apparu aux grands investisseurs comme une monnaie stable et aux risques réduits. Ils ont donc consenti à prêter à taux réduit en anticipant une inflation future faible.

Evolution des taux d'intérêt à long terme dans la zone euro



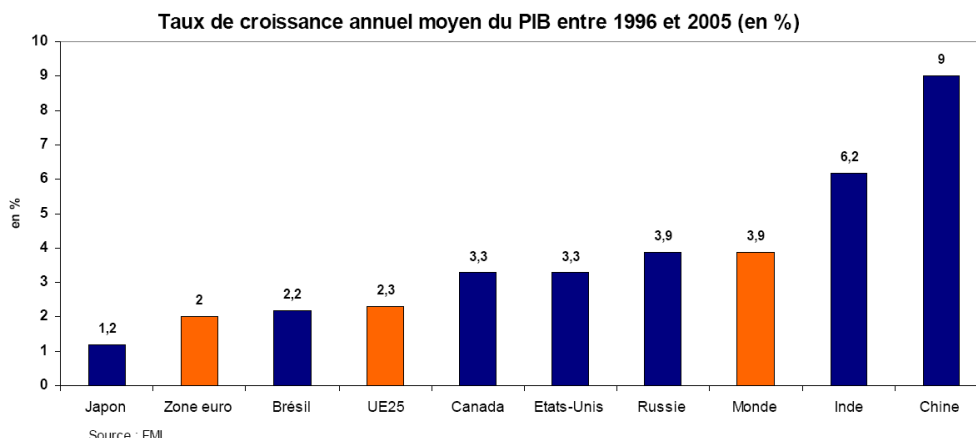
- **L'euro s'est imposé comme la deuxième monnaie du monde.** En 2004, l'encours des obligations internationales en euros a dépassé celui des obligations en dollars, tandis que le pourcentage des prêts en euros accordés par des banques de la zone euro aux emprunteurs établis hors de la zone s'élève aujourd'hui à 36 %, contre 45 % pour les prêts en dollars. L'euro est également la deuxième monnaie la plus échangée sur les marchés des changes internationaux et il est utilisé dans plus d'un tiers des opérations de change. Son utilisation officielle a augmenté: la part mondiale des réserves officielles en euros est ainsi passée de 18 % en 1999 à plus de 25 % en 2007. Son rôle comme monnaie de facturation ou de règlement des échanges s'est accru lui aussi: la monnaie unique est ainsi utilisée dans plus de 50 % des échanges extérieurs de la zone euro. Elle est également devenue très importante dans de nombreux pays tiers, notamment dans les pays candidats à la zone euro et les pays voisins membres de l'UE, qui facturent déjà environ 60 % de leurs échanges en euros. Depuis 2001, l'euro s'est apprécié vis-à-vis du dollar.

2. Les taux de change de l'euro

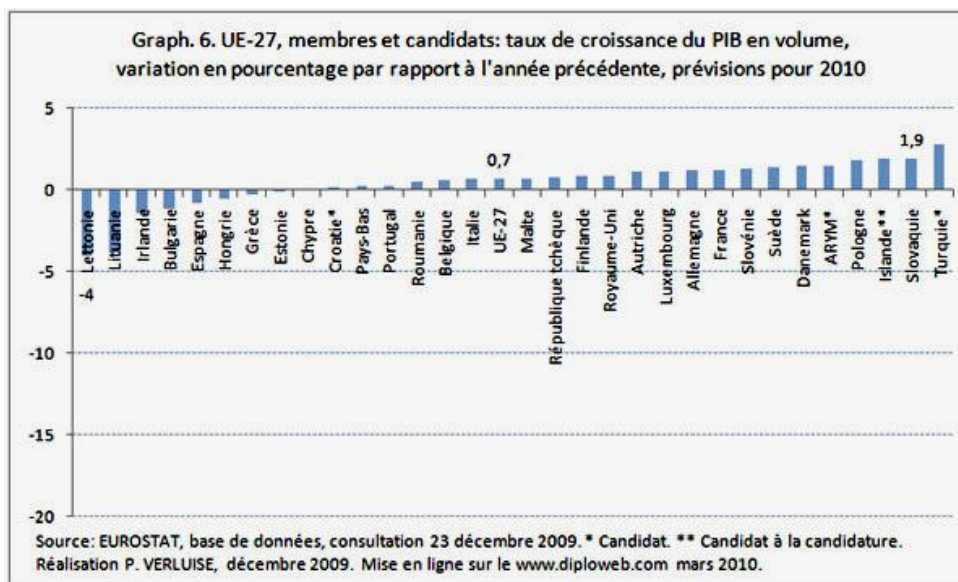


b) – ...qui n'a pas su dynamiser la zone

1. **Le rattrapage de l'UE vis-à-vis des Etats-Unis s'est arrêté à partir des années 1990.** D'une part, l'UE a eu une croissance en moyenne inférieure à celle des Etats-Unis et à celle des pays émergents. D'autre part, la croissance de l'UE s'est ralentie dans les années 2000 par rapport aux années antérieures. Avec un taux d'environ 2 % par an, la croissance potentielle reste trop faible. La croissance de la productivité a ralenti pour passer de 1½ % dans les années 1990 à environ 1 % durant cette décennie. En conséquence, le revenu par habitant de la zone euro stagne à 70 % de celui des États-Unis. La plupart des petites économies de la zone euro ont affiché des résultats exceptionnels, mais la croissance potentielle aurait dû être beaucoup plus élevée dans certains grands États membres. On peut expliquer cette mauvaise performance par :
 - **Un manque de mobilisation du facteur travail** : un taux d'emploi, une durée annuelle du travail, une productivité par tête plus faibles qu'aux Etats-Unis au point que certains ont parlé d'un modèle social européen en faveur des loisirs.
 - **Un manque d'investissement dans les nouvelles TIC** : les efforts de recherche et de diffusion des innovations seraient insuffisants en Europe par rapport à nos concurrents.
 - **Une politique monétaire trop restrictive** : les taux d'intérêt de la BCE seraient restés trop élevés et le pacte de stabilité et de croissance auraient empêché les Etats d'avoir des politiques budgétaires plus dynamiques.
 - **Enfin, le vieillissement rapide de la population européenne n'est pas facteur de dynamisme** : la part de la population retraitée augmentera, ce qui réduira le potentiel de croissance économique. En effet, le ratio entre la population en âge de travailler et les retraités devrait être divisé par deux au cours des quarante prochaines années, et dans l'hypothèse de politiques inchangées, la croissance du PIB potentiel de la région ralentira pour atteindre un rythme à peine supérieur à 1 % par an, contre 2 % environ actuellement.



La crise de 2008-2009 a accentué ce phénomène car elle a touché davantage l'Europe que les Etats-Unis et, surtout, les pays émergents.

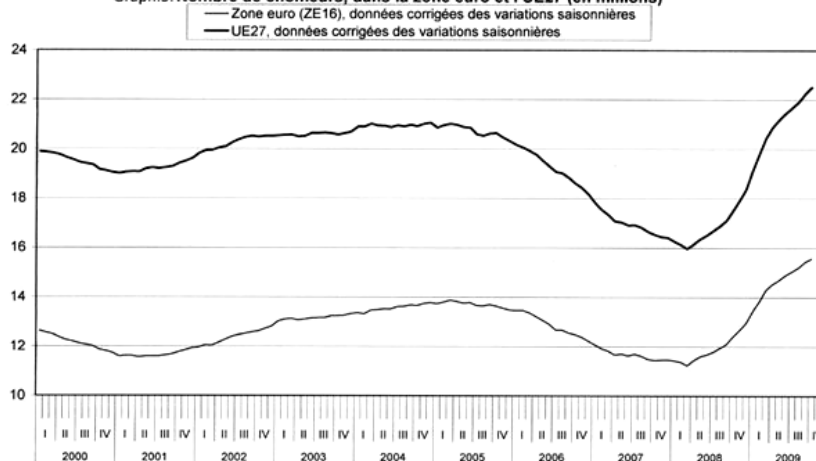


2. **De plus, d'importantes différences subsistent entre les pays.** D'une part, les taux de croissance ne sont pas les mêmes au sein de l'UE et les cycles sont souvent déconnectés ce qui montre que l'intégration n'est pas totale (la crise de 2009 faisant exception parce qu'elle est avant tout mondiale). D'autre part, les moteurs de la croissance ne sont pas les mêmes d'un pays de l'union à l'autre. La demande intérieure a soutenu la croissance espagnole ou la croissance française alors que les exportations ont dopé la croissance allemande. En conséquence, on observe :

	Taux de chômage		Taux d'inflation		PIB par tête 100 = EU		Balance courante En % du PIB		Dettes publiques En % du PIB	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
Allemagne	8,2	8,6	0,6	1,2	112,6	104,2	- 1,2	3,6	60,9	73,4
France	11,0	9,6	0,6	1,4	104,1	103,6	1,0	- 4,3	58,2	79,7
Royaume-Uni	5,9	8,2	1,3	0,8	110,3	102,8	- 2,4	- 2,8	43,7	68,4
Espagne	12,5	17,3	2,2	1,1	66,7	80,1	- 2,7	- 6,9	40,9	50,8
Italie	11,0	8,8	1,7	1,9	90,9	90,8	1,0	- 2,6	113,7	113,0
Irlande	5,7	13,3	2,5	- 1,2	98,4	138,6	0,3	- 1,8	48,1	61,2
Zone Euro	9,3	10,0	1,1	1,5	94,7	97,0	0,4	- 1,9	71,6	77,7
UE	8,5	9,4	1,2	1,5	100	100	0,1	- 1,2	67,0	72,6
Etats-Unis	4,2	8,9	2,2	1,6	142,0	115,7	- 3,0	- 3,5	61,4	77,7
Japon	4,7	5,8	- 0,3	1,4	148,7	97,4	2,6	3,7	128,3	185,3

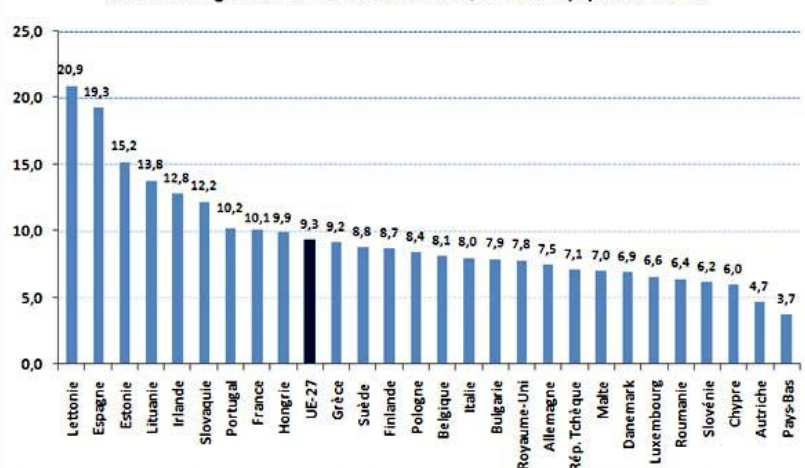
- **Des disparités en matière de chômage** : malgré les 16 millions d'emplois créés entre 1998 et 2008 et la baisse du taux de chômage à 7% des actifs en fin de période, l'UE reste une zone de chômage élevé avec des disparités importantes de pays à pays. La crise de 2008-2009 a considérablement augmenté ces taux de chômage.

Graph.3. Nombre de chômeurs, dans la zone euro et l'UE27 (en millions)



Source : EUROSTAT, "Octobre 2009, Le taux de chômage stable à 9,8% dans la zone euro". Communiqué de presse, 170/2009, 1er décembre 2009, p.4. Réalisation : EUROSTAT.

Graph. 5. UE-27 et pays membres : taux de chômage en octobre 2009, données corrigées des variations saisonnières, en % de la population active

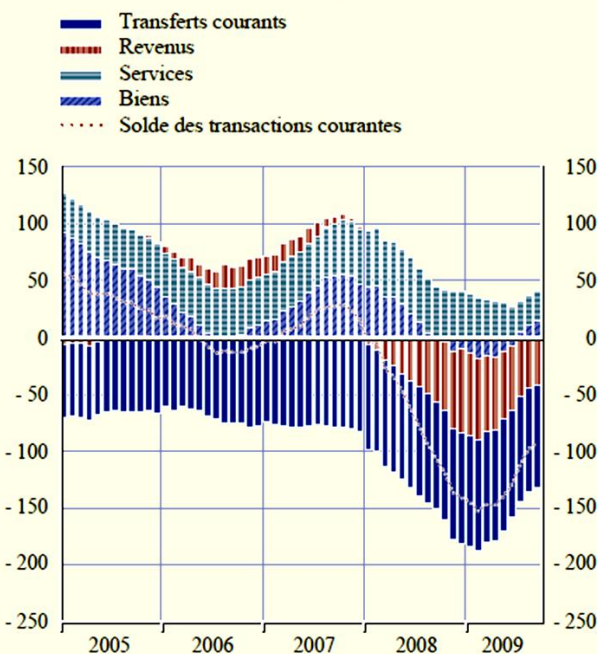


Source : EUROSTAT, Octobre 2009. Le taux de chômage stable à 9,8% dans la zone euro. En hausse à 9,3% dans l'UE-27. Communiqué de presse 170/2009, 1er décembre 2009, p.1. NB. Grèce et Roumanie : 2ème trimestre 2009. Lituanie et Royaume-Uni : Août 2009. Estonie : 3ème trimestre 2009. Réalisation : P. VERLUISE, décembre 2009. Mis en ligne sur le www.diploweb.com en mars 2010.

- **Des disparités en matière de compétitivité** : les excédents courants de l'Allemagne ou des Pays-Bas n'arrivent plus à compenser les déficits de la GB, de la France ou des pays du Sud de l'UE. L'UE est devenue une zone qui vit au dessus de ses moyens.

Graphique 61 Principales rubriques du compte de transactions courantes

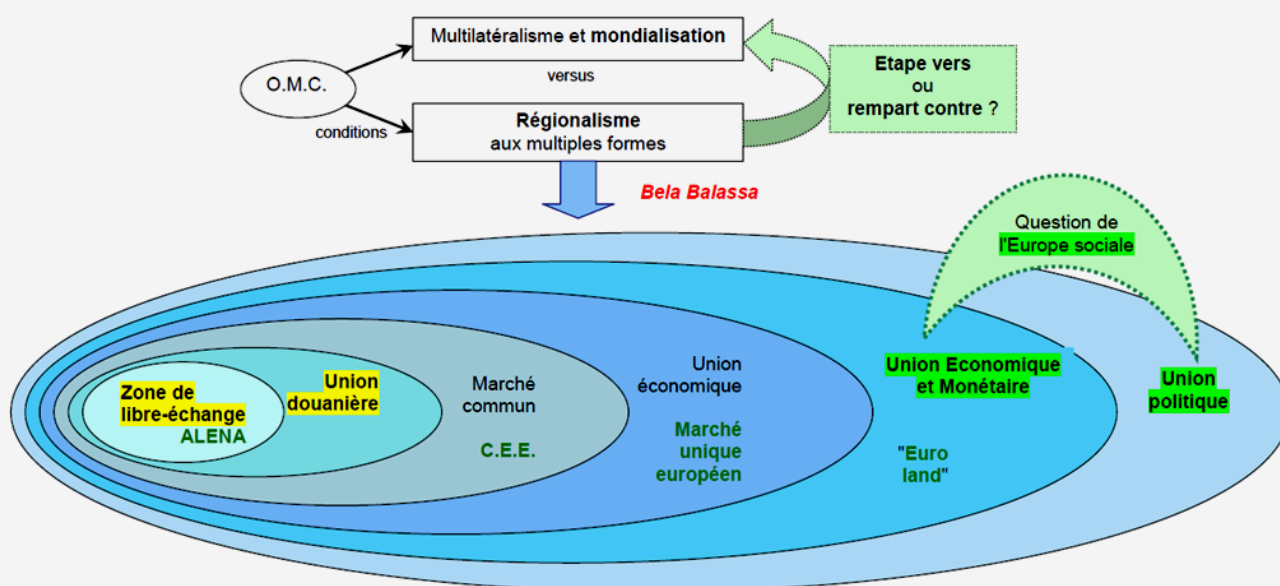
(montants en milliards d'euros ; flux cumulés sur douze mois ; données mensuelles ; données cvs et cjo)



Source : BCE

3. **L'élargissement de l'UE a de nouveaux pays accroit, peut-être momentanément, ces divergences.** Les structures économiques des nouveaux arrivants ne sont pas les mêmes que ceux des pays de l'UE (un secteur agricole encore important, un secteur industriel à restructurer). Les niveaux de vie diffèrent sensiblement et les niveaux de protection sociale sont largement inférieurs aux standards des autres pays de l'UE ce qui fait craindre une concurrence déloyale, un « dumping social ».

Union Européenne et dynamique de l'intégration régionale



Notions essentielles
Notions complémentaires

Schéma réalisé par J-L. Pierre à partir du programme et des indications complémentaires.
Liste non limitative des auteurs qui peuvent être mobilisés sur ce thème du programme.